



N° 13 614*01

DEMANDE DE DEROGATION POUR LA DESTRUCTION, L'ALTERATION, OU LA DEGRADATION DE SITES DE REPRODUCTION OU D'AIRES DE REPOS D'ANIMAUX D'ESPÈCES ANIMALES PROTÉGÉES

Titre I du livre IV du code de l'environnement Arrêté du 19 février 2007 fixant les conditions de demande et d'instruction des dérogations définies au 4° de l'article L. 411-2 du code de l'environnement portant sur des espèces de faune et de flore sauvages protégées

A. VOTRE IDENTITÉ
Nom et Prénom :
Dénomination (pour les personnes morales) : DAHER AEROSPACE
Nom et Prénom du mandataire (le cas échéant) : PAUYERNE Olivier, Directeur Projet, Logistiques, Opérations.
Adresse : N° 43, Rue ... Route de Tours.
Commune : SAINT-JULIEN-DE-CHEDON.
Code postal : 41400.
Nature des activités : ... Activités de services dans le secteur aéronautique.
Qualification : ... Société par Actions Simplifiée.

B. QUELS SONT LES SITES DE REPRODUCTION ET LES AIRES DE REPOS DETRUITES, ALTERES OU DEGRADÉES
Table with columns: ESPECE ANIMALE CONCERNÉE, Description (1), and details for sites B1 (Emberiza calandra), B2 (Tyto alba), B3 (Falco tinnunculus), B4, B5.

C. QUELLE EST LA FINALITÉ DE LA DESTRUCTION, DE L'ALTERATION OU DE LA DEGRADATION ?
Table with columns: Protection de la faune ou de la flore, Sauvetage de spécimens, Conservation des habitats, Etude écologique, Etude scientifique autre, Prévention de dommages à l'élevage, Prévention de dommages aux pêcheries, Prévention de dommages aux cultures, and Autres.

D. QUELLES SONT LA NATURE ET LES MODALITÉS DE DESTRUCTION, D'ALTERATION OU DE DEGRADATION ?
Destruction [X] Préciser : ... Destruction directe d'habitats, de repos, d'aires de reproduction d'espèces, par les travaux de réalisation du projet.
Altération [X] Préciser : ... Altération d'habitats de repos, d'aires de reproduction d'espèces par les travaux de réalisation du projet.
Dégradation [X] Préciser : ... Dégradation d'habitats de repos, d'aires de reproduction d'espèces par les travaux de réalisation du projet.

E. QUELLE EST LA QUALIFICATION DES PERSONNES ENCADRANT LES OPERATIONS ?
Formation initiale en biologie animale [X] Préciser : Ecologie.
Formation continue en biologie animale [] Préciser :
Autre formation [] Préciser :

F. QUELLE EST LA PERIODE OU LA DATE DE DESTRUCTION, D'ALTERATION OU DE DEGRADATION
Préciser la période : Déficitement/déboisement, des emprises et démolition, des bâtis, à l'automne-hiver, précédant les travaux, de ... ou la date : ... chaque phase (2017-2018 pour la phase 1, a priori 2018-2019 pour la phase 2).

G. QUELS SONT LES LIEUX DE DESTRUCTION, D'ALTERATION OU DE DEGRADATION
Régions administratives : Occitanie
Départements : Haute-Garonne.
Cantons : Blagnac.
Communes : Cornèstrieu.

H. EN ACCOMPAGNEMENT DE LA DESTRUCTION, DE L'ALTERATION OU DE LA DEGRADATION, QUELLES SONT LES MESURES PREVUES POUR LE MAINTIEN DE L'ESPÈCE CONCERNÉE DANS UN ETAT DE CONSERVATION FAVORABLE ?
Reconstitution de sites de reproduction et aires de repos [X]
Mesures de protection réglementaires []
Mesures contractuelles de gestion de l'espace [X]
Renforcement des populations de l'espèce []
Autres mesures [] Préciser :

Préciser éventuellement à l'aide de cartes ou de plans les mesures prises pour éviter tout impact défavorable sur la population de l'espèce concernée. Voir le détail des mesures d'évitement de réduction et de compensation dans le dossier CNPN joint. Ce dossier est disponible sur le site internet : www.cnpn.fr. Les mesures d'évitement de réduction et de compensation sont à mettre en œuvre dès la phase travaux ; gestion extensive et différenciée des espaces verts en phase d'exploitation ; assistance par un écologue en phase chantier ; mise en place de convention de gestion et d'entretien d'une parcelle adjacente pendant 30 ans ; mise en place de convention de gestion et de restauration de milieux favorables à l'avifaune commune pendant 30 ans ; suivi de la colonisation de la bande biodiversité et des zones de compensation ; initiation de la réflexion lancée par Toulouse Métropole sur la compensation des impacts cumulés par les projets de l'ouest de la ZAC.
Aéro-installation.
Suite sur papier libre.

I. COMMENT SERA ETABLIE LE COMPTE RENDU DE L'OPERATION
Bilan d'opérations antérieures (s'il y a lieu) :
Modalités de compte rendu des opérations à réaliser :
Des écologues veilleront à la délimitation des zones de chantier avant le démarrage du chantier et au suivi du respect des mesures. Ils accompagneront techniquement la construction de l'hôtel à l'aune.
Un suivi scientifique des sites de compensation est prévu sur une durée de 30 ans.
* cocher les cases correspondantes

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès des services préfectoraux.
Fait à ... le ... 2017.
DAHER AEROSPACE
Votre signataire : M. Olivier PAUYERNE
2-4 avenue Jacqueline Auriol

Suite sur papier libre.